

L'activité principale d'expertise comptable de la société sera-t-elle exercée à l'adresse du siège social ?

Oui

Non

Si non, demandez un questionnaire d'inscription secondaire pour chacune des autres adresses professionnelles de la société⁴.

Je certifie sincères et véritables les informations contenues dans le présent questionnaire.

Je m'engage à faire connaître au Conseil régional, dans un délai maximum d'un mois à compter de sa survenance, tout changement relatif à la situation de la société, en joignant copie certifiée conforme des documents sociaux le mentionnant ainsi que l'extrait K bis qui en fait état.

Fait à :

Le

Signature du mandataire social précédée de la mention manuscrite « certifié exact »)

LISTE DES PIECES A RETOURNER AVEC LE QUESTIONNAIRE

1. Copie certifiée conforme de la décision de transfert du siège social + extrait K bis
2. Copie du bail professionnel ou justificatif de la propriété des locaux et de la possibilité d'y exercer la profession
3. Attestation d'assurance précisant quels sont les membres de l'Ordre qui sont ou seront couverts pour l'activité à l'adresse professionnelle située dans le ressort du Conseil régional destinataire.

⁴ Chaque adresse professionnelle doit faire l'objet d'une inscription au Tableau de l'Ordre, dès lors qu'elle est accessible à la clientèle, dans les conditions prévues par les textes statutaires.